

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Haies »,
sur le territoire de la commune d'Oradour-sur-Vayres

Maître d'ouvrage : SAS CORSAIRE

La SAS CORSAIRE, dont le siège social se situe 3, place Pierre Renaudel 69003 Lyon, représentée par M. Sébastien FENET, a déposé le 29 janvier 2021 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Les Haies » sur le territoire de la commune d'Oradour-sur-Vayres.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2022-136 en date du 23 décembre 2022, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente trois (33) jours consécutifs, du lundi 23 janvier 2023 à partir de 9h00, au vendredi 24 février 2023 jusqu'à 17h00**, en mairie d'Oradour-sur-Vayres.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le **dossier d'enquête**, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis de la commune d'Oradour-sur-Vayres et de la communauté de communes Ouest Limousin, ainsi que de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci, **sera consultable en mairie d'Oradour-sur-Vayres** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30, puis de 13h30 à 17h30
- le mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune d'Oradour-sur-Vayres – 26 avenue du Général de Gaulle, 87150 Oradour-sur-Vayres ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque d'Oradour-sur-Vayres », à l'attention du commissaire enquêteur.

Mme Michèle PETITJEAN-DELMON, retraitée de la fonction publique territoriale, désignée le 12 décembre 2022 par la vice-présidente du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, aux jours et heures fixés ci-après :

- Lundi 23 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 1^{er} février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 11 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 17 février 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 24 février 2023 de 14h00 à 17h00 ;

INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
 - à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, aux jours et horaires précités ;
 - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Diane Alesandrini – d.alesandrini@terreetlac.com - 07 62 20 35 61.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie d'Oradour-sur-Vayres et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

La préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Les Haies" sur le territoire de la commune d'Oradour-sur-Vayres déposée par la SAS CORSAIRE.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.